REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo –
Lutter contre le deal de drogue à Lausanne est une bonne chose, mais quelles sont les mesures qui sont prises pour éviter qu'il se déplace ailleurs dans le canton ?

Rappel de la simple question

La Municipalité de Lausanne indiquait le 5 juin 2018, dans un communiqué, qu'elle avait décidé de renforcer la présence policière pour lutter contre le deal de drogue. Depuis le 15 juin 2018, la police investit ainsi de 08 h 00 à 22 h 00 six points du centre-ville particulièrement exposés.

Mobilisant vingt agents de police à plein temps, ce nouveau dispositif sera renforcé au cours des mois à venir. Visant la prévention des délits grâce à un maillage du terrain, il sera adapté en fonction de l'évolution des phénomènes, et évalué après douze mois, indique aussi le communiqué.

Depuis, comme si le problème de deal de drogue dans les rues de Lausanne était un phénomène nouveau, un fleuve d'interventions politiques en tous genres s'est développé, chacune y allant de sa méthode et de sa solution, qu'il s'agisse de répression ou de prévention.

Quoi qu'il en soit, dès lors que la vente de certaines substances psychotropes est interdite par la loi, tout comme la consommation de certaines d'entre elles d'ailleurs, il s'agit d'être conséquent et de mettre en œuvre cette loi, notamment parce que ces substances participent à tuer leur consommateur.

Ou alors il faut légaliser toutes les substances psychotropes et faire exactement comme avec l'alcool, en partant du principe que c'est à chacune et à chacun de gérer sa vie et sa consommation, y compris les conséquences de celles-ci.

Ce qui est certain, par contre, est que consommer de la drogue tue, à petite ou à grande vitesse, et que si on lutte contre le deal de drogue à Lausanne, on peut s'attendre à ce qu'une partie de ce deal se déplace ailleurs dans le canton.

On sait ainsi en particulier que certaines villes de l'Ouest lausannois, notamment Chavannes, Prilly et Renens, sont elles aussi touchées par le phénomène de deal de drogue, qu'il soit dans la rue, dans les parcs, y compris malheureusement certaines places de jeux pour enfants, dans les transports publics ou dans les appartements, et que le district de l'Ouest lausannois est systématiquement impacté par les décisions de la Municipalité de Lausanne en matière de lutte contre le deal de drogue sur son territoire.

Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat :

Quelles sont les mesures qui sont prises pour éviter que le deal de drogue se déplace de Lausanne vers ailleurs dans le canton en suite des mesures prises par la Municipalité de Lausanne pour lutter contre le deal de drogue sur son territoire ?

Merci d'avance pour les renseignements.

Réponse du Conseil d'Etat

A titre liminaire, il est précisé que la Police cantonale entretient des contacts réguliers avec les différentes polices municipales vaudoises. Ils permettent ainsi d'évaluer la concentration du trafic, notamment de rue, afin d'effectuer des points d'action sur le terrain tout en recherchant des solutions communes avec les différents partenaires. Cette coordination opérationnelle est d'autant plus efficiente qu'elle est quasi-quotidienne avec la brigade des stupéfiants de la police judiciaire municipale de Lausanne (PJM), bénéficiant d'une structure similaire à celle de la police de sûreté.

Deux divisions composent la brigade des stupéfiants de la police de sûreté : la division enquêtes réseaux (DER) qui porte son effort principal dans la découverte et le démantèlement de réseaux de distribution de drogue ; et la division flagrants délits (DFD) qui œuvre à la lutte à l'échelon du deal de rue sur l'ensemble du territoire vaudois. Cette dernière entité a, au fil des années, adapté son activité tant sous l'angle organisationnel qu'opérationnel, notamment en visant des appartements clandestins utilisés comme base arrière par les trafiquants.

Depuis 2016, différents dispositifs policiers ont été régulièrement conduits dans plusieurs villes du canton afin de déstabiliser le trafic de drogue dans les espaces publics. Cette stratégie a permis d'intensifier la visibilité de la police uniformée dans les zones de deal. Ces mesures impliquent en premier échelon, selon l'évaluation du renseignement et la tactique arrêtée, les polices communales, tout en pouvant bénéficier de l'appui de diverses forces spécialisées de la Police cantonale ainsi que d'autres corps constitués de la Police des transports et du Corps des gardes-frontière. A ce jour, ce type d'opérations a été maintenu et se déroule régulièrement à Yverdon-les-Bains, sous la dénomination OP AZUR TENERE ou encore à Vevey, sous l'appellation OP PACIFICO.

En complément et mensuellement, des rapports de coordination sont conduits sur un plan régional entre les chefs des régions judiciaires (police de sûreté), les chefs d'arrondissement (gendarmerie) et les officiers opérationnels des polices communales concernées. Hormis le traitement d'affaires judiciaires classiques, il est assuré de façon complémentaire la transmission de renseignements, permettant de faire remonter la sensibilité du terrain - dont les préoccupations de la population – ainsi que la coordination de potentielles opérations de police.

Afin d'améliorer cette coordination et depuis fin 2019, un index informatique permet à l'ensemble des partenaires sécuritaires de visualiser sur une carte les informations « stupéfiants » de leur région. Cet index géographique anonyme apporte la visualisation de l'évolution du renseignement, accrédite la pertinence de ce renseignement par recoupements, informe des lieux d'opérations en cours et permet, le cas échéant, une présence uniformée ciblée en temps réel.

Les procédures centralisées et conduites par les procureurs du Ministère public STRADA, essentiellement dédiés à la lutte contre le trafic de stupéfiants, représentent une réelle plus-value, notamment par la condamnation immédiate des auteurs.

Finalement, l'action de la police ne pourra être efficiente que si l'ensemble des partenaires sociaux et sanitaires, qu'ils soient communaux ou cantonaux, échangent et collaborent avec la police. D'autres cantons, Berne et Zurich notamment, ont appliqué des mesures novatrices allant dans cette direction, avec un certain succès, non sans affirmer que la problématique de la lutte contre les réseaux de trafiquants et le deal de rue n'est pas prête d'être résolue.

Aussi, le Conseil d'Etat a créé une Délégation ad hoc « Deal de rue » composée de la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), de la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) chargée d'élaborer un plan d'action pour l'ensemble du canton de Vaud en matière de lutte contre les stupéfiants intégrant les domaines sécuritaire, sanitaire et social.

Ce plan d'action devrait être finalisé au premier trimestre 2021.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 juin 2020.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*V. Grandjean*